

Frais

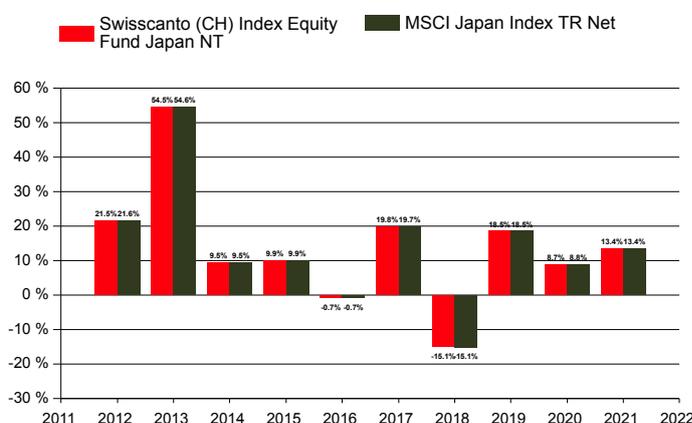
Les frais qui vous sont prélevés servent à la gestion du fonds ainsi qu'aux activités de distribution et de commercialisation y relatives. Les frais peuvent avoir un effet négatif sur les performances du fonds.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais de souscription (max.)	5,00%
Frais de rachat (max.)	3,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Frais liés à la performance du fonds (max.)	n/a

Les frais courants se rapportent aux douze mois précédant le dernier rapport annuel/semestriel et peuvent varier tous les six mois. Le rapport annuel/semestriel contient le détail des frais.

Pour de plus amples informations, prière de se reporter au prospectus avec contrat de fonds intégré.

Performances passées



Informations supplémentaires:

La performance passée ne constitue aucunement une garantie de succès futur.

Pour cette classe de parts, des parts ont été émises la première fois en: 2011

Monnaie dans laquelle la performance est calculée: JPY

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Informations pratiques

- Banque Cantonale de Zurich, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, a été mandatée comme banque de dépôt.
- Des informations supplémentaires sur le fonds, des copies du prospectus avec contrat de fonds intégré, du rapport annuel ainsi que du rapport semestriel et d'autres informations pratiques, y compris les prix actuels des parts, sont disponibles gratuitement, en langue allemande, sur le site www.swisscanto.com.
- Les investisseurs peuvent demander l'échange de parts d'une catégorie contre des parts d'une autre catégorie au sein de ce fonds (conversion).
- Pour de plus amples informations sur les modalités de la conversion, prière de se reporter au prospectus avec contrat de fonds intégré.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les prescriptions fiscales en vigueur en Suisse, domicile du fonds, peuvent influencer sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Swisscanto Directions de Fonds SA, Zurich, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec contrat de fonds intégré.